

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2025 / 066

**Séance ordinaire du 05 novembre 2025
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 30 octobre 2025

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme BEGEY

Rapporteur : Mme CAUHAPE

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29

Présents : 19 Représentés : 7 Absents : 3

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 26

Abstention : 0

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 26

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Danielle CAUHAPE – M. Christian TANTI – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Laurence BEGEY – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Marianne VAN DEN PLAS – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Frédéric VARTANIAN – Mme Nathalie LLUELLES – M. Marc RADIGALES – Mme Patricia LAZZARO – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – Jean-Paul REYNOIRD.

Avaient donné pouvoir : Mme Charlotte CAORS à Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Serge LEBOURGEOIS à M. Christian TANTI – Mme Marie-Christine BONAVENT à Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Virginie HOANG à M. Robert ABELA – Mme Véronique BOURCET à M. Marc RADIGALES – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Eglantine MOUSIS à Mme Patricia LAZZARO.

Absents : M. Mehdi MEDJATI – M. Michel DORLET – Mme Corinne PAUL.

Objet : Approbation de la convention avec l'Atelier de l'Environnement — CPIE du Pays d'Aix pour l'accompagnement de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale des bâtiments à usage tertiaire ;

Vu la délibération n°2023/089 du 29 novembre 2023 portant approbation de la convention d'économe de flux avec le CPIE du Pays d'Aix ;

Vu la convention entre la Commune de Cabriès et l'Atelier de l'Environnement — CPIE du Pays d'Aix, ayant pour objet de définir les modalités techniques et financières de l'accompagnement de la commune en matière de rénovation énergétique ;

Vu l'annexe à ladite convention prévoyant un mandat d'accès aux espaces clients des fournisseurs d'énergie de la commune ;

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20251105-DEL_2025_066-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

Vu la réunion de la commission transition écologique et développement durable du 28 octobre 2025 ;

Considérant que cette convention vise à optimiser les consommations d'énergie et d'eau du patrimoine public communal par la mise à disposition d'un économe de flux ;

Considérant que le coût de la mission est fixé à 2,30 €/habitant/an, avec un reste à charge de 1 €/habitant/an pour la commune en 2025 grâce au soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Considérant que la durée de la convention est de deux ans, renouvelable tacitement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention entre la Commune de Cabriès et l'Atelier de l'Environnement — CPIE du Pays d'Aix, ainsi que son annexe, ci-annexées ;
- **Autorise** le maire à signer ladite convention et son annexe, ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- **Inscrit** aux budgets les crédits nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le 5 novembre 2025

La secrétaire de séance,

Laurence BEGEY



Le Maire,

Amapola VENTRON

